



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-464

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} août 2011

Salmo FM Radio Society

Salmo, Colombie Britannique

Renouvellement administratif

1. Le Conseil renouvelle la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire en développement CFAD-FM Salmo du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 selon les mêmes modalités et **conditions de licence** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
2. Le présent renouvellement administratif permettra à Salmo FM Radio Society de poursuivre l'exploitation de la station en l'attente d'une demande de licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio communautaire à Salmo.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*